

AVIS DU CESER

SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

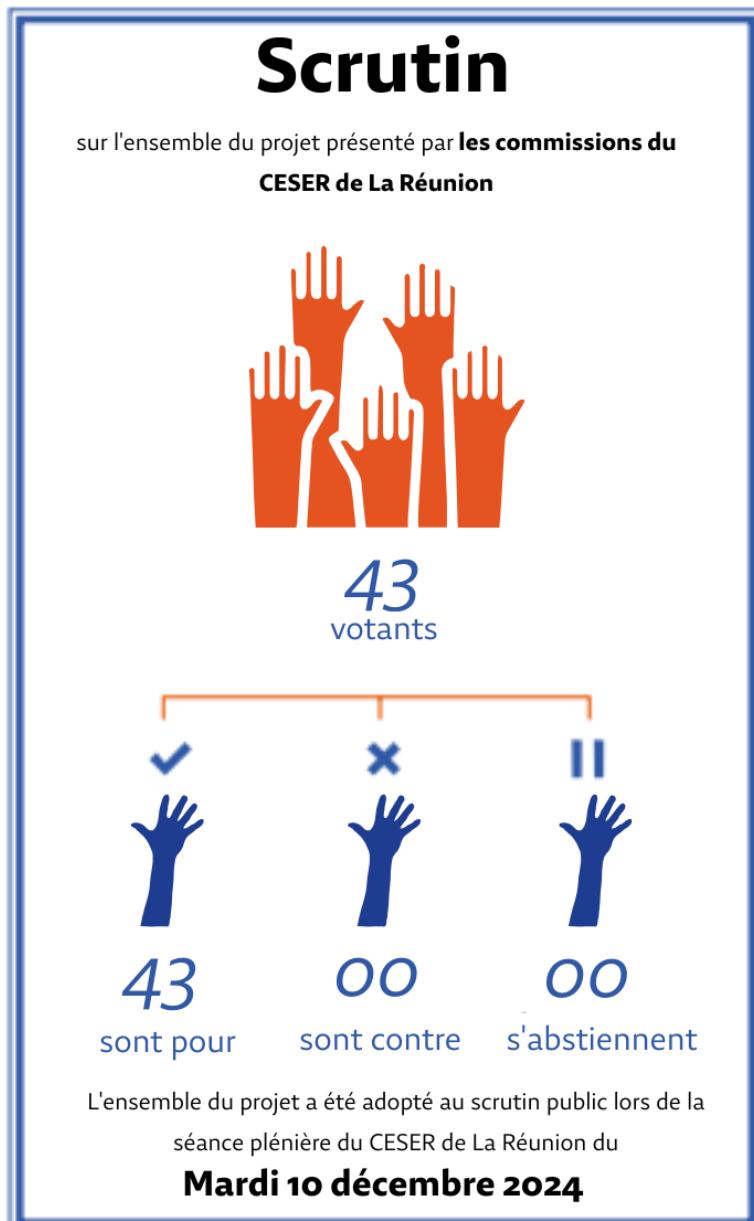
DÉCEMBRE 2024

AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU CONSEIL RÉGIONAL

Avis adopté à l'unanimité
des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

M. Frédéric ARHAN- HOARAU
M. Jacky BALMINE
M. Yannick BEREZAIE
M. Eric BODO
M. Sébastien CAMUS
M. Jean-Louis CARRERE
Mme. Monique CAUMES
M. Eric CHAVRIACOUTY
Mme. Denis CHIDAINNE
M. Janick CIDNEY
M. Joël DALLEAU
M. Alain DAMBREVILLE
M. Gilberto DUFESTIN
M. Haroun GANY
M. Renaud GILLARD
M. Fabrice HANNI
M. Eric JEUFFRAULT
Mme. Sarah LAMBERT
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
Mme. Céline LUCILLY
Mme. Laurence MACE
M. Joseph MAGDELEINE
Mme. Solédad MAILLOT



M. Didier MAZEAU
M. Harry-Claude MOREL
M. Jean-Michel MOUTAMA
Mme. Christine NICOL
M. Pierrick OLLIVIER
Mme. Ingrid OUSSOURD
M. Dominique PETCHY
M. Jean-Marie POTIN
Mme. Valérie ROCCA
M. Guillaume SELLIER
M. Patrick SERVEAUX
M. Willy SHOCK-TORAP
M. Joël SORRES
M. Saméry TECHER
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE
M. Frédéric VIENNE
M. Renaud VOKA
M. Jérôme VUILLEMIN
Mme. Nathalie WAN-HOO
M. Gérard ZITTE

Table des matières

Mot du Président.....	4
Synthèse.....	7
PREMIERE PARTIE.....	10
AVIS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL REGIONAL.....	10
Avis de la commission « Finances et Evaluation de l'action publique (FEV)	11
INTRODUCTION.....	11
OBSERVATIONS.....	12
PRECONISATIONS	15
Avis de la commission « Territoires, Europe et Coopération» (TEC)	17
INTRODUCTION.....	17
OBSERVATIONS.....	17
PRÉCONISATIONS	19
DEUXIEME PARTIE:.....	23
AVIS SUR LES AXES DE LA MANDATURE DU CONSEIL REGIONAL.....	23
INTRODUCTION DE L'AVIS DES COMMISSIONS QCS ET FER	25
OBSERVATIONS DES COMMISSIONS.....	26
Avis de la commission « Formation, Education et Recherche » (FER)	26
OBSERVATIONS.....	26
PRECONISATIONS	28
Avis de la commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité » (QCS)	29
OBSERVATIONS.....	29
PRÉCONISATIONS	32
Avis de la commission « Economie, Emploi et Innovation » (EEI)	35
INTRODUCTION.....	35
OBSERVATIONS.....	35
PRÉCONISATIONS	37
Avis de la commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional ».....	41
INTRODUCTION.....	41
OBSERVATIONS.....	41
PRÉCONISATIONS	43

Mot du Président

BP 2025 : Garantir l'essentiel tout en préparant l'avenir

Dans un contexte national inédit, marqué par l'absence de vote sur le projet de loi de finances 2025 et une conjoncture internationale instable, le Conseil régional de La Réunion présente son budget primitif 2025. **Un budget de continuité**, conçu pour assurer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la mandature 2022-2028, tout en amorçant une réflexion ambitieuse sur les défis à venir.

Face à des **contraintes budgétaires sans précédent**, nos élus doivent impérativement explorer de nouvelles marges de manœuvre pour garantir le **financement des grands investissements nécessaires à l'aménagement du territoire et la satisfaction des attentes légitimes de nos concitoyens**.

Pour cela, l'**autonomie fiscale et la différenciation territoriale** s'imposent comme des priorités incontournables pour les deux prochaines décennies. À La Réunion, cela implique des débats essentiels sur **le devenir et le montant des recettes issues de l'octroi de mer, de la taxe spéciale sur les carburants et de l'ensemble des fiscalités locales**. Le CESER, pleinement mobilisé, a réaffirmé son rôle actif dans ces réflexions, contribuant à l'analyse de ces dispositifs essentiels pour le développement économique et social du territoire.

Innover pour financer l'avenir

Imaginer et mobiliser de nouveaux outils financiers est aujourd'hui une **nécessité absolue**. Dès 2023, le CESER, dans son rapport sur la **Nouvelle Approche de Financement (NAF)**, avait proposé des solutions novatrices pour soutenir le développement économique, particulièrement pour les entreprises. Plus récemment, dans son avis sur les orientations budgétaires 2025, nous avons recommandé que le Conseil régional exploite les financements offerts par la **Société des Grands Projets (SGP)**, un dispositif national conçu pour accompagner les infrastructures stratégiques.

La **situation en matière de mobilité à La Réunion est devenue critique**. De nombreux Réunionnais passent chaque jour jusqu'à quatre heures en transport, gavant leur qualité de vie et leur productivité. Une réponse audacieuse et novatrice est indispensable pour garantir une **mobilité efficace et durable**, essentielle au dynamisme, à l'attractivité et au bien-être du territoire.

Cependant, au-delà des seuls montants, ces outils financiers ne peuvent porter leurs fruits qu'en répondant à des **besoins structurels et une programmation, clairement identifiés et articulés**.

Nos besoins pour une trajectoire durable

Pour bâtir une trajectoire financière et sociale pérenne, nous devons nous appuyer sur **l'analyse et l'exploration de trois besoins fondamentaux** :

1. **Nos besoins pour financer l'aménagement du territoire**, à travers le futur Schéma d'Aménagement Régional (SAR), garantissant un développement harmonieux et équilibré.

2. **Nos besoins pour répondre à l'évolution démographique**, en anticipant les défis liés au vieillissement de la population et aux attentes croissantes des habitants.
3. **Nos besoins pour renforcer les services publics**, couvrant des domaines clés tels que l'éducation, les infrastructures, la culture et la cohésion sociale.

Vers un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Ces besoins doivent s'inscrire dans un **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** de long terme ambitieux contractualisé entre l'État et la Région. Ce PPI, conçu sur une vision de deux décennies, permettra **d'affirmer les politiques régionales en cohérence avec les priorités nationales**, tout en dépassant les contraintes annuelles des projets de loi de finances, qui constituent trop souvent le seul horizon des territoires d'Outre-mer. C'est bien d'un véritable contrat de convergence et de transformation - CCT, à 20 ans, que notre territoire doit se doter.

En effet, une politique volontariste pour les Outre-mer doit s'incarner, à l'instar de la politique de cohésion européenne et de notre statut de RUP inscrit dans l'article 349 du TFUE, **par une politique de cohésion nationale traduite dans une loi-programme sur vingt ans**.

Car répondre à nos difficultés structurelles et projeter **La Réunion des vingt prochaines années** ne peut être pensé à partir d'une simple équation budgétaire annuelle et d'une décentralisation inachevée. Cela nécessite **une approche stratégique et collective, orientée vers l'avenir**. Pour cela, nous proposons au CESER, **la mise en œuvre d'un nouveau pacte territorial**, à la convergence de la déconcentration et de la décentralisation actuelle.

La Nouvelle Société Réunionnaise (NSR) : Un horizon commun

Un PPI à 20 ans pourrait constituer **la matérialisation d'un projet ambitieux : une Nouvelle Société Réunionnaise (NSR)**. Cet horizon collectif, à vingt ans, reposerait sur :

- **La prospective prenant le pas sur l'urgence**, permettant des choix éclairés et durables.
- **Une démocratie élargie**, intégrant la diversité des voix et des acteurs.
- **Une action publique reposant sur des évaluations rigoureuses**, gages d'efficacité et de transparence.

Anticiper pour ne plus subir

Le CESER appelle à **rompre avec la logique de gestion immédiate des crises successives** pour adopter une approche proactive et structurée. Cela nécessite **de renforcer les processus d'évaluation** et d'associer tous les acteurs du territoire à une **démarche cohérente et partagée**.

Unir les forces démocratiques pour relever les défis

Comme souligné dès 2023, **la complémentarité entre démocratie élective, représentative et participative** est essentielle pour répondre aux défis climatiques, économiques et sociaux. Cette synergie est indispensable pour construire **un modèle résilient et équitable, adapté à nos spécificités insulaires**.

Un budget au service d'un avenir audacieux

Le budget primitif 2025 n'est pas qu'un simple exercice comptable. Il est **un outil stratégique pour tracer un chemin ambitieux vers une Réunion visionnaire et audacieuse**, capable de répondre aux aspirations de ses citoyens tout en bâtissant un avenir inclusif et durable.

Proposer un budget, c'est donner à notre territoire les moyens de s'accomplir, en posant aujourd'hui les bases d'un avenir ambitieux et partagé.



Le Président,

Dominique VIENNE

Synthèse

Par courrier en date du 29 novembre 2024, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents suivants :

- Budget 2024 – Projet Décision Modificative n°4
- Projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2025 (BP)
- Mise en place d'un budget climat
- Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR)

Ces derniers seront soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional le jeudi 12 décembre 2024.

En préambule, le CESER tient à remercier les directions du Conseil régional pour leur disponibilité et qualité des échanges lors des auditions qui se sont tenues dans un délai très restreint.

Le délai raisonnable pour permettre d'auditionner et garantir la présence des membres, débattre et rédiger ses avis, n'a pas pu être respecté comme cela avait été fait pour les saisines du Compte Administratif 2023 et des Orientations Budgétaires 2025 (OB). Le contexte national étant suspendu au vote du projet de la loi de finances 2025 (PLF), la Région a été contrainte de réviser son arbitrage compte-tenu des mesures annoncées, avec des impacts financiers conséquents sur les budgets des collectivités.

Et c'est en responsabilité que la collectivité propose un projet de Budget Primitif 2025 pour éviter un budget tardif qui aurait été davantage pénalisant pour l'économie, la jeunesse réunionnaise et la continuité de l'action régionale sur le territoire.

Le CESER encourage toujours la collectivité à transmettre dans un délai raisonnable les documents de saisine pour conforter le temps pédagogique des auditions sur les différentes politiques régionales, le temps nécessaire pour la rédaction et le temps privilégié du débat et de l'évaluation avec les différentes instances du conseil consultatif.

Ce projet de BP 2025 s'inscrit dans la continuité des OB 2025 débattues le 7 novembre dernier et poursuit la déclinaison du plan de la mandature avec ses 3 axes prioritaires :

- Le développement humain et solidaire (266,8 M€ au BP 2025 contre 263,3 M€ au BP 2024),
- Le développement économique et l'ouverture des nouveaux horizons (97,7 M€ au BP 2025 contre 92,9 M€ au BP 2024),
- Le développement durable et la transition écologique (352,2 M€ au BP 2025 contre 333,9 M€ au BP 2024).

Ainsi, malgré les incertitudes liées aux contentieux de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), le plan de restructuration de la compagnie aérienne AIR AUSTRAL et des ressources en diminution, la collectivité maintient un niveau important d'investissement et est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 038 052 000 € en mouvements réels (contre 1 029 475 000 € au BP 2024). Les

capacités d'engagement sont proposées à hauteur de 1 227 571 000 € dont 846 000 000 € pour la réalisation du second viaduc de la NRL.

Concernant les recettes fiscales, la présidente de Région a précisé dans son édito qu'une saisine sera transmise aux deux conseils consultatifs pour engager une réflexion sur la fiscalité, en particulier, la taxe spéciale sur la consommation des carburants pour trouver de nouvelles marges de manœuvre. Le CESER intégrera la demande dans sa nouvelle feuille de route. Pour l'octroi de mer, la réforme envisagée par l'Etat est interrompue.

Les subventions sont en forte diminution du fait de la clôture des programmes européens 2014-2020 (PO) et le réel démarrage des programmations des nouveaux PO 2021-2027. Le recours à l'emprunt prévisionnel est conséquent, intégrant la part « contentieux » de la NRL pour plus de 100 M€. La notation de la collectivité ayant baissé avec une perspective négative du fait de la dégradation de la note de l'Etat Français, un risque d'augmentation des produits pourrait apparaître par les différents partenaires financiers (augmentation des taux d'intérêts, primes...).

La démarche du budget vert est engagée et la commission salue le travail réalisé à ce jour sur ces nouvelles obligations. Le nouveau budget climat de référence devra s'analyser avec l'actualisation de la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement pour aider les élus à prioriser les investissements.

La collectivité confirme sa stratégie financière en confortant les ratios financiers soit :

- Un taux d'épargne brute supérieure à 20%,
- Une capacité de désendettement inférieure à 9 ans.

Le développement humain et solidaire se traduit par un fort investissement dans le domaine éducatif et sportif, d'une part, par la construction des lycées (Lycée de la mer et lycée des métiers du tourisme) et la réhabilitation des CREPS et le gymnase de Champ-fleuri. Le pouvoir d'achat des réunionnais reste une priorité avec le maintien du dispositif d'aide pour la bouteille de gaz jusqu'en juin 2025. La poursuite de la signature des documents stratégiques, comme le Schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et le Contrat de plan régional de développement de formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), est programmée pour l'année 2025.

L'axe économique connaît également une forte augmentation en investissement avec le déploiement des différents outils financiers à destination des entreprises réunionnaises (FAIRE, fonds RUNAISANCE...). Les crédits alloués à cet axe sont à coupler avec les crédits des fonds européens (FEDER, FEAMPA). L'effet levier des dispositifs est à évaluer avec la complémentarité de ces financements européens et des fonds propres de la collectivité. Le co-développement régional est en très forte hausse avec +80% en AE/AP et +de 75% en CP principalement pour rendre opérationnelle la nouvelle feuille de route coopération en 2025.

L'axe 3 portant sur le développement durable et la transition écologique décline la poursuite du second viaduc de la NRL. Une augmentation des crédits est à souligner pour les opérations en mode doux. Les dispositifs visant l'autonomie énergétique et le soutien aux ménages sont ajustés par rapport au cadre compensatoire.

Le CESER, dans ses avis successifs, rappelle qu'il est nécessaire de traduire véritablement dans les différents documents budgétaires, les grandes interventions qui relèvent de la convergence et celles posées par le « socle commun » de missions de la collectivité afin d'obtenir une réelle définition des actions relevant des axes de rattrapage comme les grandes infrastructures routières, les projets de transport ferré, les dépendances énergétiques, les dispositifs en matière d'éducation ou de formation, de lutte contre la précarité ou encore de la gestion des déchets, etc.

Aussi, pour garantir l'acceptabilité et la redevabilité des citoyens face à l'action publique, l'évaluation des politiques publiques régionales permettra davantage de transparence et garantira plus d'efficience en définissant, à côté des indicateurs de réalisation et de suivi, de véritables indicateurs d'impact, qui permettront de poser une véritable planification stratégique sur du long terme.



PREMIERE PARTIE

AVIS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES

DU CONSEIL REGIONAL

Avis de la commission « Finances et Evaluation de l'action publique (FEV)

INTRODUCTION

La commission « finances et évaluation de l'action publique » remercie les directions administratives pour leur disponibilité lors des auditions. Elle souligne que ce projet de budget primitif (BP) 2025 de la Région s'inscrit en cohérence avec le projet de mandature 2021-2028 de la collectivité régionale. Cependant, elle relève que le projet est présenté hors provisions.

Elle prend note également que la stratégie financière pluriannuelle, déclinée dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF), est adaptée annuellement en interne, sans présentation au parties prenantes.

Le budget de la Région, composé du budget principal et de trois budgets annexes se décompose de la manière suivante :

En euros (€) avec Dettes	BP 2024	BP 2025	Evolution %
Budget Principal	1 029 475 000	1 038 052 000	1 %
Budget Annexe Transport	38 412 000	43 252 000	13 %
Budget Annexe Energie	126 000	73 000	-42 %
Budget Annexe DSP	150 100	-	-100 %
Total	1 068 163 100	1 081 377 000	1 %

La commission prend acte que la construction de ce budget primitif, est marquée par :

- Des recettes de fonctionnement en légère augmentation (+) 2 %.
- Des charges de fonctionnement en plus forte augmentation (+) 5 % (Hors dettes et provisions).
- Des recettes d'investissement qui régressent de (-) 45 % (hors cessions et emprunt).
- Des investissements en augmentation de (+) 8 % (hors dette et dépense de la NRL).

La commission prend acte également que ce budget s'inscrit dans un cadre économique et national contraint, de nature à limiter les marges de manœuvre de la collectivité, notamment au travers :

- D'une hausse des cotisations à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales de 4 points (CNRACL).
- D'une réduction des dépenses de l'Etat en faveur des collectivités : constitution d'un fond de réserve par prélèvement de recettes sur les collectivités ; gel de la TVA (0,5 % au lieu de 4,5 % prévu au BP 2024) ; réduction du fond de compensation (FCTVA) (De 14.8 % au lieu de 16.4 %).
- D'une augmentation du malus écologique pour favoriser la transition du parc automobile.

OBSERVATIONS

1. Analyse financière du projet de BP 2025

L'équilibre du projet de budget principal 2025 est atteint avec un montant en dépenses et en recettes à hauteur de 1,038 milliard d'euros – Md € – (*en mouvements réels*). Il traduit une augmentation de (+) 0,8 % du budget de fonctionnement hors intérêt de la dette, et de (+) 3,6 % en investissement hors capital de la dette, par rapport au budget principal 2024.

En euros (€)	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes réelles	660 447 000	377 605 000	1 038 052 000
Dépenses réelles	518 012 000 <i>(Dont intérêt de la dette : 30 490 000)</i>	520 040 000 <i>(Dont capital de la dette : 67 200 000)</i>	1 038 052 000

Figure – Structure du budget principal 2025

Les **recettes réelles** alimentant le budget principal sont issues à 63,6 % de recettes de fonctionnement et 36,4 % de recettes d'investissement. Concernant les dépenses réelles, la répartition est de 49,9 % en fonctionnement et 50,1 % en investissements.

En euros (€)	BP 2024	BP 2025	Evolution %
Fiscalité	474 600 000	488 520 208	3 %
Dotation de l'Etat	155 350 160	150 028 892	- 3 %
Subventions de participation	293 426 140	169 346 175	-42 %
Autres recettes	15 066 700	14 607 725	-3 %
Cessions	1 500 000	2 000 000	33 %
Emprunt	89 532 000	213 549 000	139 %
Total	1 029 475 000	1 038 052 000	1 %
Total (hors cessions et hors emprunt)	938 443 000	822 503 000	-12 %

Figure – répartition des recettes de la Région 2024/2025

Sur l'origine des recettes de la Région, la commission prend note que les ressources en provenance de la fiscalité évoluent légèrement par rapport aux prévisions de 2024 et composent 47% des recettes du budget primitif de 2025. Elle dénote en surplus la forte baisse des subventions à hauteur de (-) 42 % qui est compensée par un recours à l'emprunt plus important en augmentation de (+) 139 % pour maintenir l'investissement.

Ainsi, devant une perspective de raréfaction des ressources publiques, et un enjeu de maintien des recettes de la collectivité, la commission, souligne la démarche régionale entreprise sur la fiscalité. Elle note en ce sens que la Région considère que les recettes de l'octroi de mer seront préservées, avec une ambition de l'améliorer pour lutter contre la vie chère ; elle note également la volonté de mener une réflexion collaborative sur une source de financement compensatrice à la taxe sur les carburants (TSCC) avec les conseils consultatifs, face à une réduction inéluctable des recettes liées à cette dernière.

Enfin, la commission relève la volonté de la collectivité de revaloriser la fiscalité sur les cartes grises en augmentant la taxe proportionnelle (au nombre de chevaux fiscaux immatriculés) de 51€/CV à 57€/CV, constituant une recette prévisionnelle supplémentaire de 2,8 M €, de nature à favoriser la transition du parc automobile. Elle souligne toutefois que cette revalorisation n'a pas été présentée lors des précédentes orientations budgétaires et s'interroge sur son impact.

Les dépenses prévues, en continuité avec l'exercice précédent, sont présentées suivants les axes de la mandature :

Axes (en €)	BP 2024	BP 2025	Evolution %
Le développement humain et solidaire	263 361 062	266 759 595	1,3%
Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	92 904 574	97 668 485	5,1%
Le développement durable et la transition écologique	333 930 835	352 234 001	5,5%
Les missions transversales	339 278 529	321 389 919	-5,3%
Total	1 029 475 000	1 038 052 000	0,8%

Figure -Dépenses prévues

La commission note que le projet de budget principal 2025 est en légère augmentation de (+) 0,8 % et conserve une affectation des dépenses semblables au précédent Budget, avec une répartition des dépenses au profit du territoire à hauteur de :

- 28% pour le développement humain et solidaire,
- 11% pour le développement économique,
- 27% pour le développement durable et la transition écologique
- 35% sur les missions transversales.

2. L'évolution de la trajectoire financière régionale

La commission observe que la Région, nonobstant les contraintes évoquées conserve sa trajectoire financière, avec :

- **Une épargne brute qui est de 142,4 M € au BP 2025**, sans atteindre le niveau exceptionnel de 2022 (219,4 M €). Ce niveau d'épargne permet toutefois à la collectivité de se maintenir à un taux d'épargne brute au-dessus des 20%.
- **La capacité de désendettement se maintient au seuil des 9 années**. La commission note néanmoins que les ratios présentés ne tiennent pas compte des provisions.
- **Un endettement** : faisant repartir l'encours de la dette à la hausse à hauteur de 1267 M €, due à un recours à l'emprunt à hauteur de 213 M €.

La commission s'interroge sur l'impact de cet emprunt sur la stratégie de désendettement de la collectivité présenté aux orientations budgétaires 2025, incluant une prévision d'extinction de la dette à horizon 2060.

A cette fin, elle encourage les réflexions engagées sur la faisabilité d'externaliser la dette et de rechercher de nouveaux outils pour le financement des grands projets.

3. Sur les missions transversales

Sur les finances, la commission suit avec attention la présentation de budgétisation climat engagée par la collectivité, outil de pilotage et d'arbitrage en faveur de la transition climatique. Elle dénote la volonté de poursuivre l'amélioration de la performance de la chaîne comptable, la réduction du délai global de paiement et la fiabilisation des comptes.

Sur les moyens généraux: la commission relève sur la politique de maîtrise des carburants un recours plus important aux voitures électriques, qui n'est toutefois pas étendu aux directions des routes, de nature à limiter la transition engagée par la collectivité.

Sur les ressources humaines : la commission relève que la masse salariale devrait passer de 162 M € au BP 2024 à 182 M € au BP 2025. En ce sens, elle encourage ainsi : la volonté de la collectivité d'améliorer sa politique de gestion des compétences pour fidéliser les talents et améliorer la performance de la collectivité ; l'anticipation des départs à la retraite ; le développement des nouvelles formes de travail avec de nouvelles technologies.

Sur le patrimoine et l'immobilier : elle note que le patrimoine régional est estimé à plus de 1 milliard d'euros (hors route). Elle incite la collectivité à poursuivre sa démarche de valorisation pour optimiser ces ressources.

Sur les affaires juridiques et la commande publique : la commission souligne essentiellement, les démarches de :

- Garantir la légalité des actions et assurer la défense des intérêts de la région : ainsi que la limitation à l'externalisation favorisant une montée en compétence interne et une réduction des dépenses.
- Développer une politique d'achat performante et durable : en soutenant un développement économique responsable et durable, en améliorant le processus d'achat, en programmant les achats transversaux, et en garantissant la sécurité juridique.

Sur les systèmes d'informations et organisation : la commission constate la volonté de poursuivre une amélioration de la performance de l'action publique qui passe par la création d'un plan stratégique, avec une modernisation de l'action publique ; une évolution des infrastructures techniques ; une amélioration de la qualité de service.

PRECONISATIONS

Sur l'évolution de la trajectoire financière régionale

Préconisation 1 : Préserver l'investissement au profit du territoire

Face aux incertitudes économiques et charges pesant sur la collectivité régionale limitant les capacités d'actions, la commission encourage la collectivité régionale à ce que toutes les mesures nécessaires soient mise en œuvre, afin de soutenir l'investissement et donc de maintenir un haut niveau de dépenses d'investissement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La commission préconise en outre de développer une ingénierie au service du territoire favorisant l'identification de nouvelles recettes, leur mobilisation et un réinvestissement au profit du territoire.

Préconisation 2 : Créer un véhicule de portage pour les grands investissements

En cohérence avec les réflexions de la collectivité régionale et l'avis du CESER sur les orientations budgétaires 2025 et dans un objectif de préserver les capacités d'investissements de la collectivité régionale la commission réitère sa préconisation pour les futurs projets d'investissements structurants pour le territoire, de créer une structure innovante dédiée au portage de ces investissements, afin de ne pas obérer les marges de manœuvre de la collectivité régionale.

La Société du Grand Paris a été transformée en Société des Grands Projets (SGP), afin que les missions puissent financer des projets de transports express métropolitains.

Ainsi, cette société pourrait ouvrir son champ d'actions aux outre-mer, pour supporter le refinancement de la dette grands projets relevant de dépenses de Convergence (tranche livrée et second viaduc à terminer) et porter le financement de futurs grands travaux d'investissements.

A cette fin, la commission préconise d'engager une étude technico-financière et juridique pour identifier la faisabilité de ce portage par la SGP. Ce scénario proposé permettrait de garantir de nouvelles marges de manœuvre en faveur de la collectivité, par un endettement externalisé. Pour cela et dans le cadre de la signature du futur contrat de convergence (CCT), la commission propose que le volet mobilité du contrat, dont dispose tous les CPER hexagonaux, puisse être par équité territoriale matérialisé par cette contractualisation avec la SGP.

Sur les missions transversales

Préconisation 3 : Améliorer le pilotage budgétaire au travers d'un budget climat

La commission suit avec attention la démarche de création d'un budget climat, et préconise à cette fin de définir des indicateurs objectifs et connus facilitant la classification de la dépense et l'arbitrage politique qui en découle. Elle propose en outre de poursuivre l'inclusion de l'ensemble de ces services dans la démarche et de former en ce sens les élus et agents pour améliorer le pilotage.

A cette fin, elle préconise de lier ce budget climat, au SAR, à la conception du SPASER et au futur Plan pluriannuel d'investissement (PPI) vert, pour faire des politiques d'investissements un réel levier de développement pour la transition climatique.

Préconisation 4 : Créer un budget de convergence pour améliorer l'identification de nos difficultés structurelles et des dépenses supplémentaires liées

Dans un contexte de réduction des recettes, d'injonction à la qualité de la dépense et de maintien ou d'augmentation des disparités au sein de la population.

La commission réitère sa préconisation de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-à-vis de la France hexagonale (budget de convergence) des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget de socle permettant de nous comparer dans un principe d'égalité.

A ce titre, le CESER propose de réaliser un travail collaboratif pour déterminer les contours de ces deux compartiments.

Préconisation 5 : Développer l'évaluation des politiques publiques

La commission encourage la démarche de la collectivité de définir des indicateurs par axes. Elle renouvelle sa préconisation de préciser des indicateurs de suivi et d'impact en lien avec les politiques menées et les objectifs souhaités. Elle propose à cette fin d'opérer dans une démarche itérative, en planifiant la définition d'indicateurs d'impact par interventions publiques.

Elle préconise à cet effet de développer des standards méthodologiques communs à l'ensemble de la collectivité et d'identifier ces indicateurs, pour favoriser une acculturation aux méthodes évaluatives au service d'une modernisation de l'action publique, d'une meilleure efficience, soutenabilité et redevabilité des politiques publiques menées.

Elle encourage en outre à réaliser des évaluations socio-économiques (ESE) en amont des projets d'investissement afin de maximiser les retombées au profit du territoire et d'améliorer la gouvernance politique en facilitant les arbitrages.

Préconisation 6: Instaurer un logiciel de suivi, de pilotage, d'évaluation des politiques publiques et de gestion des satellites

En cohérence, avec la démarche de modernisation de l'action publique et d'instauration de logiciel de pilotage, entreprise par la collectivité, la commission réitère sa préconisation du rapport d'activité et compte administratif 2023.

En vue d'améliorer la lisibilité, la coordination, l'efficience de l'action publique régionale, incluant l'intervention des satellites de la région, la commission préconise de mettre en place au sein de la collectivité un logiciel de suivi, de pilotage et d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées. Ce dernier permettrait d'une part de piloter les interventions entre les directions et élus référents en lien avec les filières stratégiques par territoire ; d'autre part, il permettrait d'évaluer, le suivi, les résultats et impacts des politiques menées sur le territoire, au travers d'indicateurs propres à chaque politique tel que l'évolution du taux d'emploi, le taux de couverture des aides, l'évolution des entreprises soutenues (etc.). Ceci, afin de maximiser les retombées socio-économiques au profit du territoire.

Avis de la commission « Territoires, Europe et Coopération » (TEC)

INTRODUCTION

La commission « Territoires, Europe et Coopération » remercie les directions du Conseil régional pour la qualité de leurs présentations. Toutefois, elle regrette ne pas avoir pu rencontrer les élus du Conseil régional ainsi que la DGA Europe dans le cadre des auditions. La commission prend acte que le budget primitif de la Région pour l'année 2025 s'inscrit dans un contexte national des finances publiques très dégradé. Malgré ces fortes contraintes financières et dans la continuité des Objectifs budgétaires 2025, la collectivité affiche la volonté d'optimiser les crédits européens et de développer ses ressources propres en particulier dans le domaine de la coopération décentralisée pour lequel elle affiche une augmentation budgétaire significative.

Sur le volet européen, dans le contexte de la préparation de la prochaine génération de programmes européens post-2027 et face au débat sur l'avenir de cette politique, la commission encourage la collectivité à dresser un bilan de l'impact stratégique de ces financements afin de défendre une politique de cohésion territorialisée pour faire face à des enjeux de transitions majeurs et contraints pour les RUP insulaires.

Sur le volet coopération régionale, le basculement du centre de gravité mondial vers l'Indopacifique et l'Afrique ainsi que l'émergence de nouveaux risques dans un monde toujours plus instable rend urgente une action extérieure régionale démultipliée. Le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) de juillet 2023 a pris plusieurs engagements dans le sens d'une meilleure association des outre-mer à la définition de l'action extérieure de la France dans leur environnement régional¹. Les outils de coopération régionale, l'insertion du territoire dans sa zone et son identification européenne revêtent une importance cruciale. La commission renouvelle son soutien à ces initiatives permettant d'assurer l'épanouissement du territoire face à ce changement de paradigme.

OBSERVATIONS

L'articulation entre les programmations européennes

Dans la continuité des Objectifs budgétaires 2025, la commission se réjouit des taux de certification prometteurs annoncés en octobre dernier sur la clôture de la programmation 2014-2020. Toutefois, la commission constate qu'en dépit d'un budget global en légère hausse avec 210 millions de fonds européens, les recettes d'investissement en lien avec ces fonds européens sont en forte diminution avec une baisse de près de 60%, soit près de 56,4 millions d'euros. La commission aurait souhaité davantage de précisions sur les raisons de cette baisse (hors solde NRL en 2024 et transition entre les programmations) et une analyse des conséquences du recours à l'emprunt par la collectivité pour pallier cette baisse de recettes.

¹ Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), juillet 2023 :

- Mesure 9 : définir une stratégie pour développer les échanges commerciaux des territoires de l'océan Atlantique et de l'océan Indien
- Mesure 54 : associer les territoires ultramarins à la politique étrangère de la France, sur la base d'une stratégie concertée.

Concernant les enjeux d'ouverture et de création d'opportunités pour La Réunion, la commission encourage la collectivité à poursuivre ses efforts pour dynamiser les partenariats de coopération européenne dans le domaine de la recherche/innovation à travers l'adhésion à de nouveaux réseaux européens comme ERRIN et le pilotage de projets soutenus par les programmes horizontaux de l'Union européenne à l'instar du projet ClimAAX sur l'adaptation aux risques climatiques sélectionné dans le cadre de l'appel à projets Horizon Europe.

Enfin, la commission réitère l'**importance d'accentuer la communication sur les fonds et leur impact sur le territoire réunionnais**. Dans le cadre de la négociation des nouveaux programmes post-27, la commission encourage la collectivité à défendre une politique de cohésion territorialisée et des dispositions spécifiques pour les RUP au titre des politiques européennes.

Faire de la coopération régionale un catalyseur de l'insertion régionale de La Réunion dans son bassin océanique :

La commission souligne l'**élan de revitalisation de la coopération régionale à travers l'élaboration d'une feuille de route coopération**, bâtie de manière concertée avec les acteurs du territoire et salue l'**augmentation significative de son budget avoisinant désormais les 6 millions d'euros**, soit une évolution de 83%² par rapport à son budget primitif 2024.

Concernant la clôture du programme Interreg V 2014-2020, la Commission salue les bons résultats avec un **rattrapage du taux de consommation atteignant 87%** et ce, malgré les effets de la crise Covid. Sur le développement du nouveau programme Interreg VI OI 2021-2027, la commission salue les efforts réalisés pour mettre en œuvre une véritable stratégie d'animation territorialisée visant à accompagner la montée en compétences des acteurs associatifs et élargir le programme à de nouveaux bénéficiaires (y compris les primo-demandeurs et les porteurs de projets dits de « petits formats » dans les secteurs de l'éducation, de la culture et du sport), tout en s'appuyant sur l'expérience de « locomotives », acteurs aguerris de la coopération qui voient leur rôle se renforcer dans le cadre de la signature des Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP).

La commission salue également le **volontarisme de la collectivité à se lancer dans de nouveaux défis comme :**

- la diversification des fonds au-delà du simple programme Interreg,
- la professionnalisation des équipes dans l'ingénierie de montage et le pilotage de projets structurants de coopération décentralisée sur des financements de l'Agence française de développement et du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- ou encore le portage d'une expérimentation inédite sur l'articulation entre les fonds de la politique de cohésion de l'UE (FEDER-CTE – coopération territoriale européenne) et les financements de la politique extérieure de l'UE (NDICI³) des pays-tiers de la zone. Cette expérimentation permettra de constituer un levier opérationnel au développement des projets dans les pays bénéficiaires tout en assurant une crédibilité de la Région Réunion auprès de la Commission européenne dans le développement de la coopération régionale au sein de l'océan Indien.

² Evolution des AE/AP entre 2024 et 2025

³ Traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale »

Au-delà de l'outil Interreg, la commission encourage la Région dans le développement de sa stratégie de diplomatie territoriale pour positionner son territoire comme un acteur à part entière de la « diplomatie démultipliée » et du co-développement régional. Elle note la prise en compte des précédents avis du CESER⁴ qui encourage la collectivité à passer d'une logique de guichet à une logique de projets de coopération décentralisée et plaide pour une plus grande intégration aux réseaux de la coopération française et européenne (ambassades de France, délégation de l'UE), un développement des relations avec les organisations régionales (COI, IORA, CEA, UA⁵) ainsi qu'un renforcement de l'attractivité du territoire avec l'organisation d'événements d'envergure internationale à la Réunion.

PRÉCONISATIONS

Défendre une politique de cohésion territorialisée et partenariale

Préconisation 1 : Améliorer l'accessibilité des fonds européens

La commission décèle un véritable enjeu de simplification en termes d'accessibilité concernant les financements européens et leur fonctionnement. Elle préconise de mettre en place l'accompagnement humain et technique adapté pour simplifier auprès des porteurs de projets la compréhension des procédures administratives liées aux fonds européens. Dans cette dynamique d'inclusion et face à la complexité des procédures, la commission rappelle la nécessité de trouver un mode opératoire à même de répondre aux besoins de trésorerie identifiés et connus de tout opérateur bénéficiaire à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen à l'instar des travaux engagés par d'autres régions françaises sur la question des préfinancements pour les PME⁶.

Préconisation 2 : Passer d'une approche réactive à une approche proactive afin de saisir pleinement les opportunités de financements européens sur les programmes horizontaux sur lesquels La Réunion est aujourd'hui peu présente.

Contrairement aux fonds structurels, les fonds sectoriels sont gérés directement par la Commission européenne ou ses agences. Pour la plupart de ces fonds, il est nécessaire de s'inscrire dans un partenariat européen constitué d'acteurs provenant de plusieurs pays et les projets recevant des financements sont sélectionnés grâce à une procédure d'appel à propositions. Ils poursuivent le même objectif, à savoir soutenir la recherche de solutions innovantes au niveau européen, en dépassant les problèmes locaux et les frontières, en échangeant et partageant des connaissances, et en créant de nouveaux outils. La commission recommande d'amplifier la dynamique enclenchée par la Région et de renforcer ses capacités d'ingénierie en s'appuyant sur les résultats du récent projet mené par l'OCDE portant sur l'enjeu de dynamiser la participation des RUP sur les programmes horizontaux de l'Union européenne. Concernant le renforcement de l'ingénierie de montage de

⁴ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024

⁵ Commission de l'océan Indien, Association des Etats riverains de l'océan Indien, Commission économique pour l'Afrique, Union africaine

⁶ Citons l'exemple de la Région Grand Est qui a mis en place des dispositifs de préfinancement pour faciliter l'accessibilité des fonds structurels

projets collaboratifs, des synergies sont à construire avec les équipes régionales chargées du montage de projets de coopération décentralisée.

Préconisation 3 : Rapprocher l'Europe des citoyens par le développement de relais décentralisés (Maisons de l'Europe ou Centres d'information Europe direct – CIED) répartis sur l'ensemble du territoire

Malgré plusieurs campagnes de communication, les programmes régionaux souffrent encore d'un manque de visibilité préjudiciable à une exécution plus efficiente. La commission recommande de favoriser la diffusion d'informations claires et accessibles sur les retombées positives des politiques européennes pour La Réunion afin de mieux faire connaître les avantages de l'appartenance à l'Union européenne auprès du grand public. La commission suggère de multiplier les interventions et témoignages d'acteurs ayant bénéficié des fonds européens via des canaux « grand public » et mobiliser davantage les élus locaux et des relais comme les Centres d'information Europe Direct (CIED) ou des Maisons de l'Europe à renforcer et à déployer sur l'ensemble du territoire pour rapprocher l'Europe des citoyens.

Préconisation 4 : Renforcer l'évaluation pour une meilleure analyse stratégique des besoins du territoire

Afin de questionner l'efficacité de la politique de cohésion à La Réunion pour mieux la défendre dans un contexte de renégociation des programmes, la commission recommande d'assurer une évaluation *ex-ante, in itinere et ex-post* pour une meilleure analyse stratégique du territoire sur le long-terme. En effet, le CESER se questionnait récemment sur l'articulation entre les moyens financiers alloués et les résultats mesurés au niveau européen, notamment grâce aux indicateurs de compétitivité régionale. Une approche évaluative en termes d'impacts permettra d'améliorer l'utilisation de ces fonds et les transformer en un véritable levier de développement durable pour le territoire afin de rattraper les retards de développement dont souffrent les régions ultrapériphériques⁷.

Préconisation 5 : Dédier des moyens aux postes d'influence à Bruxelles pour une meilleure intégration des besoins spécifiques de l'île dans la perspective de la négociation des prochains programmes européens

La commission insiste sur l'importance de cultiver des canaux d'influence auprès des diverses institutions de l'Union européenne afin de renforcer le système de veille, déceler les opportunités, faciliter la compréhension des enjeux et des spécificités des RUP et influer sur les futures politiques de l'Union européenne. Elle préconise de dédier des moyens aux postes d'influence à Bruxelles en mettant en place un bureau de représentation spécifique pour La Réunion.

⁷ CESER Réunion, [Avis sur le rapport d'activité 2023 du Conseil régional](#), Juin 2024

Faire de la coopération régionale un catalyseur de l'insertion régionale de La Réunion dans son bassin océanique

Préconisation 6 : Consolider l'animation territoriale et l'accompagnement en matière de formation à l'ingénierie de projets

La commission souligne l'importance pour la Région de fédérer les forces vives du territoire, actrices de la coopération internationale au travers d'une approche territoriale renforcée. Dans le prolongement de la dynamique impulsée par la récente contractualisation avec la CIRRMA⁸, la professionnalisation des acteurs pourrait s'appuyer sur la mise en place d'un réseau régional multi-acteurs (RRMA) pour La Réunion, véritable outil au service de l'internationalisation des territoires afin d'élargir, diversifier et faire monter en compétences les acteurs impliqués dans sa dynamique de coopération.

Préconisation 7 : Favoriser une meilleure insertion de La Réunion dans son environnement économique Indopacifique grâce à l'action de la Taskforce APE

La commission suggère que la Taskforce APE (Etat, Région, CESER) poursuive son action visant à mieux prendre en compte les intérêts réunionnais et développer les complémentarités économiques dans le contexte des négociations commerciales des Accords de partenariat économique (APE) de l'Union européenne qui se déroule actuellement dans le bassin de l'océan Indien⁹. A cet égard, la dernière mission d'influence menée par la Taskforce à Bruxelles le 19 novembre dernier a été l'opportunité de valoriser les atouts de La Réunion afin d'encourager les coopérations qui contribuent au développement de chaînes de valeur mondiales. Sur ce point, la commission préconise que la mobilisation d'outils financiers comme Interreg V OI ou NDICI puissent permettre d'accompagner ces transferts de compétences ainsi qu'une meilleure connaissance des opportunités de coopération entre les RUP et les pays ACP.

Préconisation 8 : Mettre des moyens à la hauteur des ambitions d'une politique de coopération renouvelée

La commission salue la collectivité pour les efforts engagés dans le renouvellement de sa stratégie de coopération internationale. Elle salue la hausse de son budget sur l'année 2025 tout en insistant sur l'importance de dédier des moyens humains et financiers spécifiques à la hauteur de cette ambition. En effet, il est crucial de souligner que malgré un budget en augmentation, il reste encore bien en dessous des efforts nécessaires pour parvenir à une insertion véritable de La Réunion dans son environnement indo-océanique, en cohérence avec les stratégies Europe et France établies en 2021, qui nécessiteraient des niveaux d'investissement, d'implantation, et de financements plus conséquents. En collaborant étroitement avec l'État et l'Union européenne, La Réunion a la possibilité de devenir un acteur à part entière de la « diplomatie démultipliée » et du

⁸ Crée en 2018, la CIRRMA réunit 12 réseaux régionaux établis en France hexagonale et dans les outre-mer. Elle a pour rôle d'accompagner et d'appuyer, dans une logique territoriale interrégionale les territoires qui souhaitent développer des activités de coopération internationale, en tenant compte de leurs spécificités et de l'écosystème des acteurs locaux. La CIRRMA peut ainsi mobiliser l'expertise métier de ses membres. Cela concerne tout aussi bien la diffusion d'informations, l'appui au montage et au développement de projets de coopération à travers des échanges professionnels entre pairs

⁹ Relance des négociations commerciales de l'APE AfOA5 depuis 2019

codéveloppement régional. Aussi, la commission encourage fortement la collectivité régionale à saisir cette opportunité et à élaborer des initiatives stratégiques visant à renforcer son rôle et son impact dans la zone. Enfin, elle renouvelle son souhait d'être pleinement associée aux actions et travaux portés par la collectivité dans le cadre du devoir de suite de son dernier rapport RTE 2050¹⁰.

Préconisation 9 : Assumer de manière partagée une véritable diplomatie des outre-mer dans l'océan Indien

La commission propose de créer une conférence locale de la coopération et du codéveloppement chargée d'élaborer et de coordonner la politique réunionnaise en la matière et d'améliorer la lisibilité de l'action de la coopération régionale face à la multiplicité de ses acteurs. Si la plateforme de coopération de la France de l'océan Indien (PCFOI) créée en 2019 est aujourd'hui une instance de coopération technique, il apparaît essentiel de l'élever à un niveau plus politique et stratégique tout en la dotant de moyens à la hauteur de ses ambitions afin d'assumer de manière partagée une véritable diplomatie des outre-mer.

¹⁰ CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023, p 119



DEUXIEME PARTIE :

**AVIS SUR LES AXES DE LA MANDATURE DU
CONSEIL REGIONAL**



AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

INTRODUCTION DE L'AVIS DES COMMISSIONS QCS ET FER

En introduction de leur avis, les commissions "Qualité de Vie, Culture et Solidarité" (QCS) et "Formation, Éducation et Recherche" (FER) tiennent à remercier les services du Conseil régional pour leurs présentations du Budget Primitif (BP) concernant l'exercice 2025. Elles prennent acte de la continuité des efforts engagés depuis 2022, notamment avec la structuration de la Direction Générale Adjointe « Développement Humain et Solidaire » (DGA DHS).

Par ailleurs, les commissions réitèrent leur demande, déjà formulée par le passé, pour une participation des élus lors des auditions, afin de garantir des échanges et des discussions sur les enjeux de fond.

Les commissions prennent acte de la priorité donnée à **l'Axe 1 – Développement humain et solidaire**, avec une enveloppe globale de 266,7 M€ en crédits de paiement (CP), soit une progression de +1,3 % par rapport à 2024. Cette augmentation, malgré une baisse générale des recettes de la collectivité, traduit une volonté de maintenir le cap des politiques sociales, éducatives, culturelles et sportives dans un contexte financier contraint.

Les commissions observent que le Budget Primitif 2025 reflète des choix budgétaires stratégiques :

- Une augmentation des crédits d'investissement de +7,7 %, traduisant une priorité aux infrastructures éducatives et sportives.
- Une baisse des crédits de fonctionnement (-1,7%) s'inscrivant dans une dynamique de rationalisation des dépenses

Elles notent que cette orientation traduit une volonté de préparer l'avenir, en consolidant les infrastructures et en répondant aux enjeux sociaux et économiques à moyen et longs termes. Cependant, elle s'interroge sur les conséquences potentielles de cette réallocation sur les dispositifs de proximité, notamment ceux liés à la cohésion sociale. La commission salue toutefois les efforts pour optimiser les cofinancements externes (FEDER-FSE+) et invite la collectivité régionale à redoubler de vigilance dans la gestion de ces fonds pour maximiser leur impact.

Les commissions prennent acte de l'adoption programmée courant 2025 des documents stratégiques tels que le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles), SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Innovation), SRFSS (Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales).

Elles rappellent les différents avis du CESER¹¹soulignant l'importance du fonctionnement du CREFOP (Comité Régional Emploi Formation et Orientation Professionnelles) et de ses commissions dans la gouvernance des politiques publiques en la matière. Elles rappellent également que le CREFOP, instance quadripartite (Etat- Région et partenaires sociaux) évoluera cette année dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi avec la mise en place du Comité Régional pour l'Emploi en son sein.

Les commissions insistent sur le rôle central des politiques culturelles et sportives dans la structuration d'une identité réunionnaise forte, capable de rayonner au-delà des frontières, tout en répondant aux attentes locales en matière d'éducation, d'inclusion et de qualité de vie. Elles notent également avec intérêt les efforts déployés pour inscrire ces politiques dans une approche transversale, mobilisant à la fois les acteurs éducatifs, sociaux et économiques.

¹¹ Conseil Régional, Budget Primitif 2025, Décembre 2024

CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024

Enfin, les commissions tiennent à souligner l'importance de renforcer la participation citoyenne dans les processus décisionnels régionaux. Les dispositifs de démocratie participative, notamment les budgets participatifs lycéens et les consultations publiques, doivent être consolidés pour encourager une plus grande implication des Réunionnais, en particulier des jeunes.

OBSERVATIONS DES COMMISSIONS

Sur les priorités budgétaires globales

Dynamique d'investissement:

Les commissions observent que les crédits d'investissement alloués à l'Axe 1 progressent (+7,7%), atteignant 90,1 M€ en 2025 contre 83,7 M€ en 2024. Cette hausse témoigne d'une volonté de renforcer les infrastructures structurantes, notamment dans les secteurs éducatifs et sportifs. Elle salue en particulier les investissements prévus pour :

- La construction de deux nouveaux lycées (métiers de la mer au Port et métiers du tourisme à Saint-André).
- La réhabilitation des CREPS et du gymnase de Champ Fleuri.
- L'amélioration des équipements muséographiques régionaux, avec une enveloppe globale de 6,9 M€ dédiée à leur fonctionnement et maintenance.

Réductions budgétaires :

Les commissions notent cependant avec préoccupation les réductions budgétaires sur certains dispositifs sociaux, notamment les aides alimentaires et le maintien du prix de la bouteille de gaz, qui pourraient affecter les publics les plus vulnérables.

Avis de la commission « Formation, Education et Recherche » (FER)

OBSERVATIONS

Accompagner une politique éducative ambitieuse

La commission salue la volonté de la mandature à mettre l'égalité des chances au cœur de sa politique éducative. Elle salue aussi la poursuite des politiques publiques volontaristes pour réduire les inégalités scolaires dans un contexte de restriction budgétaire.

La commission prend acte de l'engagement de la collectivité de répondre au besoin du territoire notamment en matière de construction de lycées avec une augmentation des AP à hauteur de 4,6% et des CP sur la section investissement à hauteur de 16.9%. Elle note la programmation de deux nouveaux lycées (Lycée de la mer et Lycée des métiers du tourisme). Elle se félicite de celle d'un lycée d'enseignement adapté, réponse apportée par la collectivité au besoin du territoire en matière de prise en charge des lycéens en situation du handicap ou en difficultés scolaires importantes.

La formation de travail encourage la collectivité à continuer la consolidation d'une meilleure orientation de la jeunesse réunionnaise. Dans cet objectif, elle réaffirme son souhait de voir la collectivité s'emparer du rôle de chef de file de l'orientation en assurant la coordination et l'animation du SPRO et en mobilisant la commission dédiée à l'orientation dans le CREFOP.

Elle observe aussi l'intervention de la collectivité dans la lutte contre le décrochage scolaire par le biais d'études approfondies pour une meilleure connaissance de la problématique notamment avec la participation du CNRS sur les alliances éducatives.

S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants

La commission salue le pragmatisme de la direction sur la refonte des dispositifs d'aides pour les étudiants. Elle suivra avec attention l'évolution desdits dispositifs retenus et, in fine, le niveau d'intervention du Conseil régional. Elle veillera aussi à l'accès à l'information sur ces dispositifs à destination des jeunes réunionnais inscrits dans l'enseignement supérieur à La Réunion et dans l'hexagone.

De plus, la commission préconise que la thématique des conditions de vie des étudiants apparaisse comme un axe principal au sein du futur Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation prévu pour le premier semestre 2025.

De fait, la commission salue la poursuite des travaux pour une mise en place d'un Système d'information Géographique (SIG) dédié à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. Celui-ci permettra de mettre à disposition des étudiants aussi bien des informations sur l'offre de formation post-bac que sur l'offre de logement disponible.

La commission prend acte de la volonté de la collectivité à impulser la création d'une Université de l'Océan Indien.

Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population.

La commission prend acte de la traduction financière à hauteur de 26 M€ en fonctionnement, au sein des documents budgétaires, du financement proposé par l'Etat dans le cadre de la signature du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2024- 2027 (PRIC). Par ailleurs, elle reste attentive sur l'engagement de l'Etat et du Conseil régional en la matière afin que la programmation des années à venir ne soit pas impactée. Pour cela, la commission sollicite une présentation de l'état d'avancement opérationnel et financier du PACTE/PRIC pour l'année 2024 et 2025. En effet, ce dispositif est particulièrement adapté aux besoins du territoire puisqu'il a pour ambition de former davantage de réunionnais les plus éloignés de l'emploi, les décrocheurs scolaires et universitaires.

La commission salue la mise en place du portail numérique du SPRO à destination aussi bien du grand public que des conseillers en évolution professionnelle (CEP), cela afin de garantir l'accès à une information complète et actualisée en matière d'orientation à tous, depuis l'école et tout au long de la vie professionnelle.

Les membres soutiennent vivement la volonté de la collectivité à lever les freins périphériques à la formation notamment en augmentant à hauteur de 50 K€ en CP sur la section fonctionnement afin d'assurer le maintien en formation par l'attribution d'une aide individuelle.¹²

¹² Conseil Régional, Budget Primitif 2025, Décembre 2024, p.98

PRECONISATIONS

Accompagner une politique éducative ambitieuse

Préconisation 1 : Rendre opérationnel le SPRO et le doter de moyens

La commission réaffirme sa préconisation pour une meilleure coordination et une animation du Service Public Régional de l'Orientation par le Conseil Régional afin de garantir l'accès à une information complète et actualisée à tous depuis l'école et tout au long de la vie.

Préconisation 2 : Lutter contre le décrochage scolaire

La formation de travail préconise une meilleure visibilité et communication sur les actions de lutte contre le décrochage scolaire existant dans le cadre du déploiement du plan régional des compétences clé (PR2C).

S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants

Préconisation 3 : Mettre en place une gouvernance territoriale de la vie étudiante

La commission encourage la collectivité à mettre en place cette gouvernance territoriale afin de poursuivre l'action partenariale entre les acteurs (État / Crous / Rectorat / bailleurs sociaux/ CAF etc.) permettant de mieux répondre aux besoins et de lever les freins périphériques à la réussite des étudiants réunionnais.

Préconisation 4 : Rendre effective la mise en place du SIG dédié à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante

A l'instar de son avis sur les orientations budgétaires 2025ⁱ, la commission souhaite que les échanges entre les services du Conseil régional et ceux des autres institutions aboutissent à l'effectivité du futur Système d'information Géographique (SIG) dédié et que cette action s'inscrive dans le SRESRI qui sera adopté en 2025.

Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population

Préconisation 5 : Redynamiser le CREFOP et ses commissions

La commission invite vivement le Conseil régional, en sa qualité de co-président du Comité régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), à intensifier et régulariser le fonctionnement de cette instance notamment au regard de sa nouvelle organisation issue de la loi du 18 décembre 2023 relatif au plein emploi ¹³ et des enjeux du SPRO.

¹³ LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Préconisation 6 : Assurer un suivi du déploiement du PRIC en 2025

La commission préconise une présentation du PRIC 2024-2027 aux nouveaux membres du CREFOP et un suivi du déploiement 2025 par cette instance de gouvernance régionale.

Préconisation 7 : Favoriser la cohérence entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi

La commission propose un meilleur partage d'information sur les contrats de filière à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi du territoire ainsi que des opérateurs de compétences (OPCO). Pour la formation de travail, il est nécessaire d'adosser à chacun de ces contrats une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sectorielle et territoriale qui peut se traduire par un Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC).

Préconisation 8 : Mutualiser les locaux et les plateaux techniques

Dans un contexte de rationalisation des dépenses et des moyens, la commission rappelle l'importance de la mutualisation des locaux et des plateaux techniques de la formation professionnelle entre les acteurs mais aussi afin de favoriser la possibilité de déployer le maximum de formation au plus près des lieux de vie des bénéficiaires.

Avis de la commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité » (QCS)

OBSERVATIONS

Sur la thématique culture et sport

La commission observe que le Budget Primitif 2025 pour la culture et le sport s'inscrit dans une trajectoire volontairement maintenue malgré un contexte économique incertain. Les deux volets, bien que distincts dans leur financement, partagent une ambition commune de promouvoir un développement inclusif et résilient, ancré dans l'identité réunionnaise.

Elle prend acte de la restructuration de la direction en charge de ces secteurs, désormais guidée par trois objectifs stratégiques :

- **Valoriser le patrimoine culturel** pour transmettre la richesse historique de La Réunion.
- **Accompagner les secteurs culturels et sportifs** pour renforcer leur structuration.
- **Favoriser la coopération et le développement territorial** à travers des actions complémentaires.

Cette nouvelle organisation offre des opportunités de synergie, mais la comparaison avec les exercices précédents s'avère délicate en raison des changements de périmètre.

- **Valorisation du patrimoine culturel**

La commission salue l'engagement de la collectivité dans des projets muséographiques ambitieux tels que l'extension de Kélonia, la préfiguration de la Maison du Maloya, et la réhabilitation de la Maison Rouge. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie visant à accroître la fréquentation tout en favorisant une meilleure accessibilité pour les scolaires et les touristes. Elle salue en ce sens la mise en place du nouveau contrat de gestion avec la SPL Réunion Musées Régionaux (RMR), avec de

nouveaux objectifs opérationnels ambitieux. Toutefois, elle observe que les objectifs fixés pour 2025¹⁴, nécessitent des efforts soutenus en matière de communication pour toucher un public diversifié, notamment dans les zones reculées.

La commission prend acte de l'augmentation significative des recettes grâce à des subventions obtenues pour des projets structurants tels que les rénovations énergétiques. Elle souligne également que les tarifs pour le public, comme ceux des musées ou d'autres manifestations culturelles, sont maintenus, ce qui reflète une volonté d'accessibilité pour tous.

Enfin, la commission insiste sur la nécessité de promouvoir une culture ascendante, qui valorise les pratiques culturelles populaires, comme la pratique musicale d'un instrument réalisé par un senior (ex : accordéon...), en complément des initiatives culturelles institutionnelles. Cette approche inclusive permettrait une appropriation collective et renforcerait le lien entre les habitants et leur territoire.

- **Soutien aux associations culturelles**

La commission observe que des subventions sont dédiées aux projets associatifs culturels, en particulier via des dispositifs tels que Guétali. Cependant, elle souligne la nécessité d'un équilibre entre le soutien aux grandes structures associatives et la proximité avec les petites associations, notamment dans les quartiers défavorisés. Malgré les efforts constatés (travail d'accompagnement des associations et communication dans les médias), l'accès aux subventions reste un défi pour les petites associations, souvent moins outillées pour répondre aux appels à projets. Une simplification administrative et une meilleure coordination avec les têtes de réseau associatives¹⁵ sont nécessaires pour garantir un soutien équitable, notamment dans les territoires fragiles.

- **Valorisation et promotion de la langue créole :**

La commission prend acte des avancées autour de la Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique. Elle soutient les études en cours pour la création de "Linstitu la Lang Kréol" et réitere l'importance de fédérer l'ensemble des parties prenantes pour garantir une appropriation collective.

La commission note également que le recrutement d'un chargé de mission pour la Lang et Kultur, annoncé l'année dernière, ne semble pas avoir été réalisé. Ce recrutement serait un signal fort de la volonté de faire avancer ce dossier et permettrait d'organiser les consultations des parties prenantes dans de bonnes conditions.

Elle réitere également sa recommandation pour que cet institut prenne le statut d'office public (Etablissement Public de Coopération Culturelle – EPCC), qu'il soit clairement inscrit dans les priorités budgétaires de la collectivité et qu'un financement soit alloué dès le prochain exercice pour son lancement.

- **Soutien à l'excellence sportive**

La commission constate une augmentation des crédits d'investissement (+40,7% en CP d'investissement), notamment pour la réhabilitation du CREPS et des infrastructures sportives. Elle salue cet engagement qui renforce le rôle stratégique de la Maison Régionale de la Performance dans l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

¹⁴ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024

¹⁵ Le livret du Mouvement Associatif, [Mieux comprendre l'action des têtes de réseau associatives](#)

Bien que les investissements soient orientés vers le sport de haut niveau, la commission observe que le volet « sport-santé et bien-être » est encore sous-représenté. Elle rappelle que la promotion de l'activité physique pour tous un levier essentiel de cohésion sociale et de santé publique. Les bourses sportives et les dispositifs de soutien à la mobilité des athlètes sont reconduits, mais la priorité donnée à l'élite ne doit pas occulter le volet "sport pour tous", particulièrement dans les territoires fragiles. Si l'objectif de faire de La Réunion une terre d'accueil et d'émergence des meilleurs athlètes est à saluer, il est tout aussi crucial de ne pas négliger le volet "sport - santé bien-être". Il serait pertinent de davantage mobiliser les acteurs sur ce sujet, afin de promouvoir une approche holistique du sport qui intègre les bienfaits sur la santé et le bien-être des citoyens, tout en encourageant la pratique sportive pour tous, à tous les niveaux.

Enfin, la commission note que les actions de coopération dans l'océan Indien, notamment via l'organisation d'événements sportifs et les échanges interrégionaux, restent un axe stratégique essentiel pour accroître le rayonnement de La Réunion.

Sur la thématique cohésion sociale et des solidarités

La commission prend acte que le Budget Primitif 2025 pour la cohésion sociale et les solidarités affiche une légère baisse globale (-5,1 % en CP) dans un contexte financier contraint. Toutefois, elle salue le maintien des priorités régionales dans ce domaine essentiel pour renforcer l'égalité et lutter contre les discriminations, la précarité et les inégalités territoriales.

Elle observe également que les efforts de cofinancement avec l'État, l'Europe et d'autres partenaires visent à maximiser l'impact des actions, tout en promouvant une approche territorialisée adaptée aux besoins locaux.

- **Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et violences**

La commission note avec satisfaction le déploiement prévu de trois nouvelles Maisons des Femmes en 2025, ainsi que l'évaluation et l'extension des boutons d'alerte "Mon Shérif" à d'autres acteurs médico-sociaux (CCAS, CLSPD). Elle considère que ces dispositifs marquent des avancées importantes mais nécessitent une coordination renforcée entre les partenaires locaux.

La commission salue les efforts pour intégrer l'éducation à l'égalité dans les milieux scolaires et associatifs, notamment à travers des ateliers et projets de sensibilisation. Elle encourage la collectivité régionale à poursuivre ses initiatives innovantes, telles que les appels à projets et les outils d'information, pour consolider cette dynamique.

Elle prend acte de la mise en œuvre d'un fonds régional pour l'innovation sociale, de campagnes de sensibilisation et de l'organisation d'un forum annuel sur l'égalité et l'inclusion, qui devraient contribuer à renforcer la visibilité et la participation citoyenne.

- **Soutenir le tissu associatif, vecteur de la cohésion sociale et de l'éducation populaire**

Le lancement du dispositif GUID'ASSO et le souhait de mise en place d'une plateforme numérique régionale en 2025 sont des avancées majeures pour structurer le tissu associatif. La commission insiste toutefois sur la nécessité de garantir l'accessibilité de ces outils pour les petites associations, souvent éloignées des outils numériques, et de les accompagner dans leur utilisation. Elle encourage également le renforcement des formations et des partenariats entre têtes de réseaux pour mieux structurer les réseaux associatifs.

La commission note également avec satisfaction la prise en compte de l'éducation populaire dans l'accompagnement du tissu associatif. L'éducation populaire, vectrice d'émancipation et de

cohésion sociale, en particulier auprès des publics éloignés est essentielle pour que la société réunionnaise de demain soit toujours ancrée dans des valeurs d'entraide, de responsabilité et solidarité.

- **Préserver le pouvoir d'achat des réunionnais**

La commission prend acte de la reconduction du dispositif permettant de maintenir le prix de la bouteille de gaz à 15 € jusqu'en juin 2025. Elle souligne néanmoins l'importance de clarifier la pérennité de ce mécanisme au-delà de cette échéance, risquant de pénaliser davantage les familles précaires, déjà affectées par la hausse du coût de la vie.

En ce sens, elle souhaite obtenir une visibilité claire sur l'avenir de ce dispositif, notamment en ce qui concerne les contributeurs qui ont été sollicités ou qui seront mobilisés pour garantir la stabilité du prix de la bouteille de gaz au-delà du premier semestre de 2025.

PRÉCONISATIONS

Sur la thématique culture et sport

Préconisation 1 : Accroître l'accessibilité aux financements des projets culturels

La commission QCS recommande de développer des formations dédiées pour les associations sur la gestion des appels à projets et la rédaction de dossiers de subvention. Ces formations, organisées en partenariat avec les têtes de réseau associatives, permettraient de renforcer les capacités des petites structures, particulièrement celles des quartiers prioritaires, souvent moins équipées pour répondre aux exigences administratives.

La commission recommande également d'étendre les critères d'accès aux financements afin de mieux inclure les associations à petite échelle et de garantir une représentation équitable des territoires les plus défavorisés. Des critères simplifiés, adaptés aux réalités locales, favoriseraient une meilleure répartition des ressources et encourageraient l'émergence de projets innovants.

Préconisation 2 : Concrétiser le projet de « Linstitu la Lang Kréol » dans une démarche concertée et durable

La commission préconise une concertation large pour la création de « Linstitu la Lang Kréol », impliquant acteurs locaux, associations linguistiques, institutions éducatives et citoyens. Elle recommande d'organiser des consultations publiques et des ateliers collaboratifs pour garantir une approche inclusive reflétant les attentes du territoire.

La commission souligne également la nécessité d'identifier précisément les ressources humaines, financières, et matérielles pour assurer la viabilité de l'institut. Elle propose de lui attribuer un statut d'Office Public (EPCC), permettant un financement pérenne grâce à des contributions de l'État et des fonds européens. Ce cadre assurerait une promotion efficace et durable du créole réunionnais.

Préconisation 3 : Intégrer une approche inclusive et territorialisée pour le sport

La commission QCS renouvelle sa préconisation¹⁶ visant à créer une commission « Sport, Santé, Bien-être » au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) élargie. Cette initiative a pour

¹⁶ CESER Réunion, [Rapport Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée](#), 2023

objectif de dynamiser la stratégie régionale en matière de sport, en intégrant un volet crucial consacré à la santé et au bien-être.

Elle recommande également de lancer un plan "Sport pour Tous", en partenariat avec l'ARS, pour élargir l'accès aux pratiques sportives avec l'intégration d'une approche sport-santé dans les politiques régionales, incluant des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'activité physique pour la santé mentale et physique, notamment auprès des seniors et des personnes en situation de handicap.

Sur la thématique cohésion sociale et des solidarités

Préconisation 4 : Structurer davantage l'éducation populaire à La Réunion avec une stratégie régionale

La commission QCS propose la mise en place d'un Plan Régional d'Éducation Populaire (PREP 974) visant à harmoniser les initiatives locales et à promouvoir des outils pédagogiques innovants. Ce plan devra clairement identifier l'ensemble des politiques publiques déjà financées qui contribuent à l'émancipation de la population.

La commission encourage le Conseil régional à renforcer cette dynamique par une gouvernance partagée, incluant des groupes de travail multipartites avec des représentants des collectivités locales, des associations et des bénéficiaires. L'adoption du PREP 974 pourrait s'inscrire dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique élargie, garantissant ainsi un engagement collectif des acteurs concernés et renforçant la légitimité et l'impact du plan. Le CESER, dans sa contribution de 2023 sur l'éducation populaire à La Réunion, avait formulé neuf préconisations¹⁷, que le Conseil régional est invité à considérer pour enrichir et orienter le PREP 974.

Ainsi, elle recommande également l'organisation de forums régionaux autour des enjeux d'éducation populaire pour échanger sur les bonnes pratiques et fédérer les acteurs du territoire.

Préconisation 5 : Dynamiser le tissu associatif par une coordination renforcée de son écosystème

La commission préconise de dynamiser le tissu associatif en renforçant la coordination entre les acteurs associatifs, les têtes de réseau et les collectivités locales. Elle recommande de faciliter les échanges réguliers pour partager des bonnes pratiques et identifier des opportunités de développement adaptées aux territoires. Elle propose également de renforcer la collaboration avec les municipalités, notamment en permettant au Conseil régional de participer aux journées des associations locales, afin d'améliorer la visibilité des dispositifs régionaux et favoriser le dialogue direct.

En facilitant ces échanges avec les parties prenantes, l'objectif est de garantir que les ressources et la plateforme en ligne prévue pour 2025 soient pleinement exploitées par toutes les associations, en tenant compte des besoins exprimés localement. Cette approche contribuera à renforcer l'impact des actions associatives sur le terrain tout en améliorant leur visibilité et leur capacité à mobiliser des soutiens complémentaires.

Préconisation 6 : Coordonner les différents acteurs autour des dispositifs de lutte contre la violence faite aux femmes

La commission recommande d'instaurer une coordination renforcée entre les acteurs locaux, notamment les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les associations spécialisées, et les

¹⁷ CESER Réunion, [L'éducation populaire à La Réunion, une exigence pour le re-faire société au XXIe siècle](#), 2023



AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Avis de la commission « Economie, Emploi et Innovation » (EEI)

INTRODUCTION

La commission « Économie, Emploi et Innovation » du CESER de La Réunion tient à saluer la disponibilité des équipes de la Direction Générale Adjointe de l'Économie et de l'Innovation (DGAEI) ainsi que la qualité de leur présentation du budget primitif pour l'exercice 2025.

Elle observe favorablement la volonté du Conseil régional d'avancer sur les signatures des contrats de filière Bâti Tropical et Agroalimentaire en 2025. La commission note avec attention la progression des travaux relatifs à l'élaboration du contrat de filière numérique 2025-2027. Le CESER entend proposer une contribution, préalable à la signature de ce contrat de filière, qui porterait sur le positionnement de La Réunion comme le hub numérique européen dans la zone Indo-Pacifique en début 2025 afin d'aiguiller le Conseil régional dans ses réflexions.

La commission relève le décalage du lancement du SPASER afin d'organiser une concertation et d'aboutir à un schéma dans sa version la plus aboutie. En novembre dernier, la commission EEI a réalisé une contribution sur la maximisation des retombées socio-économiques du SPASER. Il semble donc pertinent que le CESER puisse être associé à cette concertation pour apporter ses éclairages.

La commission prend note de la collaboration du Conseil régional avec les services de l'Etat en matière d'intelligence économique, ces derniers possédant la compétence dans ce domaine. Elle rappelle que le sujet sera incontournable et particulièrement sur les enjeux liés au numérique.

La synthèse budgétaire de l'Axe 2 met en lumière un budget de 97,6M€ en crédits de paiement pour le budget primitif 2025, ce qui représente une augmentation +5,1% par rapport à l'exercice 2024, augmentation portée par la section d'investissement (+10.7%) et ce malgré le contexte national tendu et les incertitudes budgétaires auxquelles la collectivité est soumise dans la planification de son budget, traduisant sa volonté manifeste d'investir son rôle de chef de file économique.

OBSERVATIONS

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

La commission salue l'effort budgétaire mené pour le soutien aux entreprises réunionnaises et relève que les crédits de paiement de la section d'investissement liés à cette thématique sont largement portés par le déploiement d'instruments financiers du fonds de participation FAIRE (pour presque 18 M€) dont les premiers prêts seront mobilisables dès janvier 2025.

En 2025, la collectivité régionale entend déployer différents outils financiers comme le Fonds RUNaissance, le « Prêt Relance », le fonds d'avances remboursables pour les TPE ainsi que le fonds régional à visée « stratégique ». Le CESER rappelle l'importance de mettre en œuvre un outil de mesure des actions et des investissements sur différents indicateurs socio-économiques comme la création d'emplois comme cela avait été préconisé pour les orientations budgétaires 2025¹⁸, associé à une campagne de communication dédiée pour favoriser l'appropriation de ces dispositifs par les entreprises du territoire.

¹⁸ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024, préconisation 3

Concernant l'octroi de mer, la commission réitère son propos en faveur d'une approche pédagogique du sujet par le renforcement des missions du point d'information sur l'octroi de mer.¹⁹ Elle note, cependant, qu'aucun budget n'est consacré à cette mission sur 2025 au même titre que les travaux liés à la révision du tarif de l'octroi de mer.

La commission salue l'ambition et les objectifs de la filière aéronautique qui devrait générer 1300 emplois d'ici 2030. Le CESER prévoit, dans le cadre de sa feuille de route, une contribution sur le sujet en 2026 pour apporter des pistes de réflexion au Conseil régional dans le cadre du contrat de filière associé. Elle rappelle son souhait d'être associée aux comités de filières qui se tiendront pour travailler sur la filière.²⁰

Sur la thématique de l'internationalisation des entreprises

L'internationalisation des entreprises ne bénéficie pas de budget de fonctionnement pour l'exercice 2025. Néanmoins, la commission salue la réorganisation des organismes d'exports nécessaires à la clarification des missions de chacun et à la cohérence de la politique d'internationalisation.

La commission prend note de la volonté de la collectivité de porter une réflexion sur une stratégie régionale de désenclavement maritime, notamment en matière de fret.

Sur la thématique de l'innovation et de l'accompagnement des secteurs d'avenir

L'économie bleue, incluant le FEAMPA, constitue la majorité des crédits de paiement de ce budget puisqu'elle représente pratiquement 68% des dépenses de fonctionnement et 42% des dépenses d'investissement.

La commission félicite le Conseil régional pour la réalisation du Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture (SRDAR) ainsi que le Plan Stratégique du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (PSRDAR) qui permettent la structuration et le développement de la filière. La commission avait, dans le cadre du rapport d'activité 2023, souligné l'importance d'une stratégie de développement de la filière aquaculture ancrée territorialement.²¹

Suite aux préconisations formulées lors des orientations budgétaires 2025, la commission se réjouit d'être associée au COPIL visant la structuration et le développement de la filière cosmétique.²²

Sur la thématique de la relance du tourisme

La commission prend note du lancement de l'AMI ayant pour objectif de diversifier l'offre d'hébergement sur le territoire en accompagnant des projets relatifs à l'hôtellerie de charme, les hébergements insolites et l'hôtellerie de grande envergure qui va dans le sens de la stratégie annoncée d'augmentation du panier moyen des voyageurs. Celle-ci ne doit, cependant, pas être pénalisant pour le tourisme local, qui reste majoritaire sur l'île.

¹⁹ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024 préconisations 6 et 7

²⁰ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024, préconisation 1

²¹ CESER Réunion, [Avis sur le rapport d'activité 2023 du Conseil régional](#), Juin 2024

²² CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024, préconisation 9

Sur la thématique de l'agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

A l'aube du transfert de compétence et d'autorité de gestion du FEADER au 1^{er} janvier 2028, la commission se questionne sur la baisse significative de -41,7% des crédits de paiement sur le volet investissement par rapport au BP 2024.

Sur la thématique de l'économie sociale et solidaire

L'allocation du budget de fonctionnement de la thématique se porte sur le soutien à l'émergence des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour 1,7M€. Les dépenses d'investissement sont plutôt concentrées sur les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE pour 1,5M€. Au regard des investissements, des objectifs et un suivi seront là encore importants pour mesurer le nombre de création d'Entreprises d'Insertion ou encore le nombre de prêts réalisés à des structures de l'ESS.

Sur la thématique du numérique

Les dépenses en lien avec le numérique sont caractérisées par une augmentation significative des crédits de paiement de la section d'investissement pour financer les projets d'aménagement numérique et en particulier, le projet de câble sous-marin pour 2M€ afin d'assurer une certaine souveraineté numérique sur l'île mais aussi des dépenses pour les projets permettant la montée en compétences numériques des organisations et de la population. Sur ce dernier axe, il conviendra d'assurer une cohérence avec la feuille de route France Numérique Services portée par le Conseil départemental et l'Etat afin d'éviter les doublons et garantir une complémentarité des actions sur le numérique.

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Faciliter la mise en place d'un espace de gouvernance économique

La commission rappelle sa préconisation, issue des Orientations Budgétaires 2025, de réunir de manière annuelle les acteurs de l'économie réunionnaise autour d'un espace de gouvernance partagé et institutionnalisé, à l'image des Rencontres Économiques précédemment organisées par le Conseil régional.²³

Préconisation 2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace pour faire connaître et valoriser les dispositifs économiques existants

La multiplication des outils financiers dans les différents secteurs, qu'il s'agisse du développement du tissu économique ou de l'innovation, nécessite des efforts particuliers sur la communication pour toucher les publics cibles mais également valoriser les dispositifs mis en place par la collectivité, comme le CESER l'avait préconisé dans sa contribution « Nouvelle Approche de financement pour un meilleur développement économique ».²⁴ L'impact de la communication doit pouvoir être mesuré pour évaluer ses performances et servir une logique d'amélioration continue.

²³ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024 préconisation 2

²⁴ CESER Réunion, [Nouvelle approche de financement pour un meilleur développement économique](#), Décembre 2023

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

Préconisation 3 : Instaurer un dispositif d'accompagnement des entreprises dans la prévention d'événements climatiques

Le changement climatique entraîne une aggravation des risques naturels. Si des dispositifs de solidarité existent, le coût de ces dommages pourrait être multiplié par 2 d'ici 2050.²⁵ Le système assurantiel doit donc faire face à des coûts difficiles à assumer, voire même à un refus d'assurance qui peut être brutal et dommageable pour les entreprises.

Dans une démarche d'anticipation, le Conseil régional pourrait, en appui à des programmes européens, se doter d'un fonds de soutien pour accompagner les entreprises dans la prévention de l'urgence climatique, à l'image de la proposition du CESER faite lors des orientations budgétaires 2025²⁶ et/ou proposer, dans le cadre de son accompagnement à la carte à destination des TPE inscrire un dispositif sur l'adaptation aux risques climatiques.

Ce soutien à la prévention des risques doit également être retracé dans les travaux de révision en cours du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Préconisation 4 : Renforcer la communication autour de l'octroi de mer

La pédagogie sur le sujet est primordiale pour les entreprises mais également le grand public, l'octroi de mer étant souvent pointé du doigt comme le responsable de la vie chère. Le point d'information sur l'octroi de mer pourrait donc étendre ses missions actuelles.

Sur la thématique de l'internationalisation des entreprises

Préconisation 5 : Faire de la communauté réunionnaise résidente hors du territoire un acteur économique à part entière

Au-delà du soutien apporté aux associations représentant les réunionnais de retour ou les réunionnais expatriés, il convient de se doter d'une stratégie pour impliquer cette communauté dans le développement économique de l'île pour valoriser le transfert de compétences, encourager l'investissement économique et l'entrepreneuriat mais aussi favoriser le retour sur le territoire d'experts. Des Journées économiques à destination de ce public pourraient être mises en place pour partager le climat des affaires et les projets.

Sur la thématique de la relance du tourisme

Préconisation 6 : Associer le CESER à la concertation des acteurs pour la priorisation des actions du SDATR ainsi qu'au nouveau comité réunionnaise du tourisme

Le CESER avait émis un avis suite à la dernière actualisation du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) en 2018²⁷ complété d'une contribution sur « le

²⁵ France Nation Verte, [Rapport de mission sur l'assurabilité des risques climatiques](#), Avril 2024

²⁶ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024préconisation 4

²⁷ CESER Réunion, Avis sur le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion, 2018

tourisme durable, comme levier d'une rente de qualité territoriale » en 2021²⁸. Les représentants du CESER souhaiteraient poursuivre le travail engagé en participant pleinement à la réactualisation de ce schéma.

Sur la thématique de l'agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

Préconisation 7 : Organiser les Etats Généraux du Monde Agricole

La commission suggère que les « Etats généraux de la canne » prévus en 2025 constituent un premier pas vers les « Etats généraux du monde agricole » qui incluraient l'ensemble de la filière agricole en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Etat, la Chambre d'agriculture et toutes les parties prenantes du secteur.

Préconisation 8 : Mener une étude de mutation socio-économique sur le monde agricole

Une étude de mutation socio-économique, préconisation formulée par le CESER dans son rapport sur les « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales »²⁹, pourrait être conduite pour préparer au mieux l'intégration de la compétence.

Sur la thématique du soutien à l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

Préconisation 9 : Valoriser les productions audiovisuelles locales au travers d'une distinction

Afin de donner une impulsion à la créativité et à l'innovation, un prix ou un concours local pourrait être organisé et ainsi offrir un tremplin vers une plus grande distribution ou une subvention.

Sur la thématique de l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire

Préconisation 10 : Soutenir l'instruction financière et économique

85% des Français ne sont pas sensibilisés aux sujets budgétaires ou financiers dans leur cursus scolaire, universitaire ou dans le monde professionnel³⁰. La collectivité régionale s'engage dans le soutien de l'entrepreneuriat au féminin dans le cadre de son « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entreprenariat Féminin » (PAREF). Au-delà de la création et la reprise d'entreprises, la commission préconise d'élargir le champ d'action au soutien à l'instruction financière et économique. Selon l'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2023 menée par la Banque de France, les femmes sont plus exposées au surendettement. Celles-ci sont plus couramment chef de famille monoparentale avec des revenus inférieurs aux hommes.³¹ Un travail partenarial pourrait être envisagé avec la Banque de France, missionné sur le sujet, pour déployer une politique de formation locale en la matière.

²⁸ CESER Réunion, [Le tourisme durable, comme levier d'une rente de qualité territoriale](#), Novembre 2021

²⁹ CESER Réunion, Rapport « [Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales](#) », Octobre 2021

³⁰ CESER Réunion, [Nouvelle approche de financement pour un meilleur développement économique](#), Décembre 2023

³¹ Banque de France, [Enquête sur le surendettement des ménages en 2023](#), Février 2024



AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Avis de la commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional »

INTRODUCTION

La commission « aménagement durable de l'espace régional » remercie les directions générales adjointes « développement durable » et « routes et déplacements » pour la qualité de leurs présentations respectives ayant permis de mieux appréhender le projet de Budget Primitif (BP) 2025 du Conseil régional dont elle déplore toutefois la communication tardive.

Les politiques relatives à l'axe 3 « Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale » s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte constraint, tant au niveau européen avec une remise en cause d'une partie du pacte vert, qu'au niveau national à l'image du fonds vert dont l'enveloppe a été fortement amputée.

Le Conseil régional, moteur et pilote de l'aménagement et de la transition écologique au plan local, se doit malgré les efforts demandés d'impulser une dynamique ambitieuse et la coordonner en lien avec les autres acteurs, notamment au sein de la Conférence Des Parties (COP) régionale qui vise une territorialisation de la planification écologique, dans l'optique d'établir une feuille de route répondant aux enjeux de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles.

Dans ce cadre, la commission constate une augmentation des montants alloués à cet axe par rapport au précédent BP, marqué par une hausse des CP de 5,5 % et une hausse de l'ordre de 496,3 % des AE / AP, dû en grande partie à la reprise des travaux relatifs à la NRL. Elle salue en parallèle la mise en place d'un budget climat, amené à être développé en budget vert et à guider les orientations de la collectivité dans ses choix politiques, en cohérence avec l'ambition affichée de tendre vers un territoire durable.

OBSERVATIONS

Sur la thématique du logement

La commission observe la hausse de l'enveloppe budgétaire relative aux investissements sur les politiques en faveur du logement (+ 24% en AE/AP et 86% en CP). L'enveloppe de 2M € allouée au nouveau dispositif de financement complémentaire est à ce titre à saluer et devra impulser une dynamique visant à répondre aux besoins à venir. En effet, si les tendances démographiques et les modes de cohabitation se poursuivaient, 172 500 logements seraient à construire entre 2021 et 2050³². Cette évaluation tient compte des besoins actuels et futurs de la population.

Sur la thématique des grands travaux et transports

La commission observe les avancées relatives à la Nouvelle Route du Littoral (NRL), avec le démarrage anticipé des travaux relatifs au second tronçon (846 M€ en AE/AP et 133M€ en CP). Ces travaux, au niveau de l'échangeur de la Possession, doivent permettre de gagner 9 mois sur le calendrier global.

³² Insee Analyses Réunion N° 93 – Novembre 2024

Sur la thématique des mobilités durables

La commission note l'augmentation des investissements dédiés à ce secteur (73,6 % en A.E. / A.P. et 7,2 % en C.P investissement par rapport à 2024), qui témoigne d'une résolution de la collectivité de se donner les moyens de ses ambitions. Elle salue en parallèle les informations relatives à la participation des fonds européens FEDER (26 M€ prévus), qui gagnerait à être généralisée à l'ensemble des thématiques présentées.

La Commission salue également les investissements relatifs aux aménagements de Voies Réservées aux Transports en Commun (VRTC) (Cambuston/Bel Air, Duparc/Verger, Etang-Salé, Tampon/Saint-Pierre), condition sine qua non de la bonne marche du dispositif. Elle rappelle la nécessité de considérer l'enjeu prioritaire du territoire au niveau du développement des transports collectifs, à travers des approches globales et systématiquement multimodales. Par ailleurs, la commission prend note de l'étude confiée à l'IRDM pour étudier les possibilités d'étendre la gratuité sur le réseau Car Jaune à d'autres publics, et de vérifier l'impact financier pour le Conseil régional et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La commission souscrit en outre au travail mené de concert entre les différentes institutions concernant le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) et demande à ce que lui soit communiquée la deuxième phase des études le cas échéant.

La commission partage par ailleurs l'opportunité d'étudier les conditions d'optimisation de l'aide au covoiturage, en fonction des résultats issus de l'étude commandée. Elle alerte toutefois sur l'engouement d'une telle mesure depuis son lancement. Dès lors, si les critères peuvent être affinés, l'objectif initial ne doit pas être remise en cause, notamment pour les trajets en heure de pointe et pour les publics pour lesquels l'aide se justifie particulièrement financièrement.

La commission prend en parallèle acte de la feuille de route à venir dans la continuité des Etats Généraux des Mobilités (EGM).

Sur la thématique de l'aménagement

La commission observe l'avancée des travaux portant sur la révision du SAR, qui entrent dans la phase de rédaction. La sélection de nouveaux Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), issus d'une consultation davantage allotie (4 lots), devront permettre au tissu réunionnais d'apporter toute son expertise sur des sujets qui impliquent une connaissance fine du territoire se manifestant in fine par un ancrage territorial.

La commission constate par ailleurs l'avancée des travaux issus de la Conférence Régionale de Gouvernance du Zéro Artificialisation Nette (CRG ZAN). La trajectoire à adopter devra s'articuler en lien étroit avec la révision du SAR, afin de dimensionner les actions à mener et de passer d'une logique de territoires de projets à celle d'un projet de territoire.

Enfin, la commission se félicite de la concrétisation, en 2025, des intentions du Conseil régional de se mobiliser sur la gouvernance de l'aménagement du territoire, avec une mission d'animation confiée à l'AGORAH. Au-delà du nombre de logements à construire à l'horizon 2050, se pose en effet

la question de l'adéquation de l'offre de logements aux besoins qualitatifs de la population. Ainsi, il s'agira notamment d'offrir des logements à des loyers adaptés aux ressources des Réunionnais, plus petits pour tenir compte de la réduction de la taille des ménages, et adaptés aux seniors pour prendre en compte le vieillissement et les besoins liés au maintien à domicile. Les constructions devront également se déployer sous forme de logements collectifs pour limiter l'artificialisation des sols. Autant d'enjeux auxquels une telle instance doit être en mesure de répondre.

Sur la thématique de la biodiversité

La commission note l'accompagnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) en participant à la fois à sa gouvernance mais aussi à son financement (à hauteur de 300 000 € en CP) et en proposant notamment un évènement régional de sensibilisation à destination du grand public. Ces problématiques renvoient en effet à l'ensemble de nos comportements individuels et collectifs. La commission salue dès lors les crédits engagés pour l'accompagnement de la structure, mais aussi pour l'élaboration de la Stratégie régionale de la biodiversité.

Sur la thématique des déchets

La commission observe le budget alloué à la mise en œuvre des orientations issues du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) à hauteur de 12 056 100 € en AE/AP et 11 780 100 en CP, qui doit permettre de pouvoir répondre à ces nouvelles obligations.

Sur la thématique de l'énergie

La commission constate la baisse significative du poste budgétaire relatif aux investissements visant à l'atteinte de l'autonomie énergétique (de l'ordre de - 30 % tant en AE/AP qu'en CP), qui amène, en dépit de l'arrêté tarifaire « S 24 ZNI » compensatoire, à exprimer des réserves quant à l'ambition d'atteindre les objectifs fixés. Un fléchage du différentiel sur la même thématique (de l'ordre de 8M€) aurait en effet semblé opportun.

La commission salue par ailleurs la volonté de la collectivité d'établir une stratégie énergétique du territoire à l'horizon 2050 à travers la mise en place d'une feuille de route, de même que son élargissement vers l'expression citoyenne de sorte à renforcer l'acceptabilité des politiques publiques, comme préconisé lors du dernier avis sur le Rapport d'activité et Comptes administratifs³³.

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Organiser des assises du logement et de l'habitat en 2025 et mettre en place une Stratégie Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

La commission préconise l'organisation d'assises du logement et de l'habitat en 2025 et, au regard des orientations amenées à en découler, de mettre en place une Stratégie Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), telle que préconisée dans son rapport « L'habitat réunionnais à l'horizon

³³ CESER Réunion - Avis sur le Rapport d'activité et comptes administratifs 2023 du Conseil régional - Juin 2024

2050, un projet de société »³⁴. Cette stratégie devra décrire une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et une Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement (PPF) garantissant son effectivité et apportant une visibilité nécessaire pour le territoire et ses acteurs.

Cette SRHH pourrait en outre, le cas échéant, être intégrée dans le prochain Contrat de Convergence et de Transformation (CCT), ainsi que dans les futures lois de finances, afin d'assurer une cohérence et une efficacité accrues des politiques publiques en matière de logement.

La commission préconise enfin d'activer et coordonner ainsi trois espaces de concertation territoriaux stratégiques, à savoir un organe de pilotage de la Stratégie Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et enfin le Haut Conseil à la Commande Publique (HCCP). Ce dernier doit permettre de pérenniser une commande publique durable et responsable et d'accompagner les acteurs du logement en offrant une visibilité, en transparence au regard d'éléments prévisibles.

Préconisation 2 : Expliquer et évaluer les travaux à venir et l'intérêt d'un phasage anticipé

La commission préconise d'informer la population sur les travaux à venir sur l'échangeur de La Possession et sur l'intérêt que cela peut représenter en terme de calendrier sur la livraison du projet.

Préconisation 3 : Envisager un portage externalisé du projet de RRTG

Sur le RRTG, la commission préconise d'envisager une externalisation du portage du projet via une Société des grands projets, sur la base des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) labellisés en Hexagone. Cette option permettrait de différencier l'endettement qui relève d'investissements relevant de l'égalité réelle (dit de convergence) et celui relevant du droit commun lié aux besoins du territoire (dit de droit commun).

Sur les mobilités durables, la commission préconise en parallèle de tenir une CTAP en début d'année 2025 dans l'optique de prioriser les grands chantiers à mettre en œuvre en lien avec les grandes orientations des conclusions issues des EGM. La feuille de route devra fixer les priorités en tenant compte de la soutenabilité budgétaire, avec une mise en perspective tenant compte des retombées économiques, sociales et environnementales. Dans la continuité de son avis sur les orientations budgétaires³⁵, elle appelle à la réalisation d'une Évaluation Socio-Economique (ESE) afin de guider les choix budgétaires en mettant en balance les investissements financiers avec une monétisation des bénéfices/externalités positives à paraître sur chaque dimension d'un projet (Exemple sur les mobilités : gains de temps, réduction des gaz à effets de serre, amélioration de la santé, etc.).

Préconisation 4 : Établir une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique intégrant une feuille de route territoriale de la décarbonation

Dans la lignée de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique récemment parue, la commission préconise d'établir une feuille de route de la décarbonation, qui inclurait les enjeux multidimensionnels qui s'y rattachent et associerait les parties prenantes liées, de sorte à se doter

³⁴ CESER Réunion - L'habitat réunionnais à l'horizon 2050 : un projet de société - Octobre 2023

³⁵ CESER Réunion - Avis sur les orientations budgétaires 2025 du Conseil régional - Novembre 2024

d'une propre stratégie en la matière. L'élaboration de cette feuille de route doit envisager l'ensemble des scénarios dans sa dimension la plus large, notamment en approfondissant les moins intéressants d'entre eux.

Préconisation 5 : Développer une stratégie déchets Océan Indien au sein de la feuille de route coopération en cours d'élaboration

La commission préconise de développer une politique de coopération en matière de gestion des déchets à l'échelle du bassin Océan Indien permettant d'envisager le développement d'infrastructures et de projets coopératifs dont la rentabilité serait assurée par un gisement adéquat, fruit d'une mutualisation des différents territoires. La feuille de route actuellement en cours d'élaboration devrait à ce titre intégrer une stratégie déchets Océan Indien.

A ce titre, des pistes avaient été dégagées par l'étude « Approche régionale de la gestion des déchets dans les îles du sud-ouest de l'Océan-indien » réalisée par Cap Business Océan Indien³⁶, qui identifiait les possibilités de collecte et de valorisation de déchets dans le contexte contraint du bassin.

Préconisation 6 : Créer un fonds d'investissement souverain en matière énergétique

La commission encourage la collectivité à envisager la mise en place d'un fonds d'investissement souverain, destiné à soutenir le développement des énergies renouvelables en prise de participation dans les différents projets locaux et demande à confirmer les réels engagements dans le cadre de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

³⁶ Cap Business Océan Indien - Approche régionale de la gestion des déchets dans les îles du sud-ouest de l'Océan-indien - Février 2020



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



ceser@cr-reunion.fr



[0262 979 630](tel:0262979630)



ceser-reunion.fr



S'abonner à "L'actualité du CESER",
la lettre d'information mensuelle
pour suivre toutes les actualités



OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

